



**MAIRIE DE BEAUMONT**

**Compte rendu du Conseil Municipal  
Séance du 23 mars 2018**

Présents : Pascal WALDSCHMIDT, Dany DECAVATA, Annie MAHIEUX, Jacqueline MIELLE, Jean Rémi DURAND-GASSELIN, Jacques MATHIEU , Antoine WALDSCHMIDT.

Absent : Manuel PICARD.

Excusés : AUDIBERT Agnès, MERCIER Cédric.

Secrétaire de séance : Jacques MATHIEU

ORDRE DU JOUR

Nomination de nouveaux délégués au CCAS :

La commission du CCAS est composée de 14 membres, suite à la démission de 3 membres, le CM nomme trois nouvelles personnes : Jacques MATHIEU pour les représentants des élus, Elodie ANDRIEU et Nicole SELOSSE pour les représentants des habitants.

Demande d'aménagement des logements communaux par les locataires :

Le CM accepte les travaux d'agrandissement d'une maison réalisés par les locataires aux Bogues au Blat. Une porte d'entrée estimée à 500 euros sera financée par la commune.

Acceptation de chèques de remboursement :

Les délibérations sont prises pour autoriser le Maire à percevoir :

- 390,24 € de Groupama pour le remboursement d'une pompe à javel grillée par la foudre.
- 33 € du Trésor Public pour dégrèvement d'impôt suite à la sécheresse .
- 3 000 € des Amis de l'Eglise pour la restauration du clocher et l'étanchéité de l'église.

Convention du Centre de gestion :

Le CM délibère favorablement pour accepter la nouvelle convention avec le Centre de Gestion concernant l'assurance risque statutaire du personnel.

Demandes de subventions par les associations :

Pour 2018, le CM décide de subventionner Vie et Tourisme pour 500 euros, le Sentier des Lauzes pour 300 euros, les Recycl'Arts pour 100 euros.

Douze élèves de l'école de Beaumont vont partir en classe verte dans les Pyrénées du 28 mai au 2 juin. Le CM décide d'allouer une aide de 700 € sur les 4 800 € du coût du voyage. Les Parents et la coopérative scolaire financent le reste.

Orientations budgétaires 2018 :

Le CM délibère et fixe le taux de la taxe d'habitation à 8,24 % au lieu de 8 %, le taux de la taxe du foncier bâti à 9,99 % au lieu de 9,70 %, le taux de la taxe du foncier non bâti à 89,80 % au lieu de 87,18 %.

Le CM délibère et fixe le prix de l'eau potable à : 2,50 € pour la tranche de 0 à 40 m<sup>3</sup>, 1,50 € pour la nouvelle tranche de 41 à 200 m<sup>3</sup>, de 2,50 € pour la tranche supérieure à 200 m<sup>3</sup>.

### Comptes administratifs 2017 :

Le CM approuve les comptes de gestion du Trésorier :

Budget de la commune 2017 :	Dépenses de fonctionnement :	208 723,61 €
	Recettes de fonctionnement :	326 651,57 €
	Dépenses d'investissement :	134 216,93 €
	Recettes d'investissement :	51 753,37 €

Dans les dépenses d'investissement, on trouve entre autres, les travaux de l'église et des bâtiments communaux pour 36 520 €, les travaux de voirie pour 36 306 €, frais d'études pour la Cure...

La commune termine l'année avec un excédent de fonctionnement d'ensemble de 186 900,68 €.

Budget de l'eau 2017 :	Dépenses d'exploitation :	17 422,81 €
	Recettes d'exploitation :	39 674,20 €
	Dépenses d'investissement :	53 030,85 €
	Recettes d'investissement :	44 877,00 €

Dans les dépenses d'investissement, on trouve principalement les travaux d'adduction d'eau de Bolze.

Sur ce compte, le commune termine avec un excédent de fonctionnement d'ensemble de 14 419,48 €.

Budget des logements :	Dépenses d'investissement :	69 531,61 €
	Recettes d'investissement :	20 750,00 €

Ces dépenses d'investissement représentent les derniers travaux aux Bogues du Blat. La commune termine sur ce compte avec un déficit de 119 570,89 € capitalisant un déficit antérieur de 70 789, 28 €. A noter que si les maisons des Bogues sont terminées, les subventions promises par la région ou le département n'ont pas encore été versées (75 000 € attendus).

### Questions diverses :

**FUL :** Suite une demande du département, le CM délibère pour participer au FUL (Fonds Unique Logement). Ce fonds permet de venir en aide financièrement aux ménages en difficulté de paiement dans le cadre de désendettement. Participation de la commune à hauteur de 0,40 € par habitant.

**Exposition Eglise :** Un projet d'exposition de 18 photos grand format est proposé par Stef GRIVELET dans l'Eglise. Le CM délibère favorablement pour l'achat de matériel pour mettre en valeur les photos que les associations de la commune pourront elles-mêmes réaliser. Coût 583,50 €.

Clôture de séance à 23 h 30

**Site internet de la Commune :** [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com) **page Beaumont**

*Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie peuvent le demander par courrier électronique : [mairie-beaumont07@orange.fr](mailto:mairie-beaumont07@orange.fr)*